



Nyxoah SA

Rue Édouard Belin, 12, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique

Offre d'un maximum de 3.871.000 Actions ordinaires
Fourchette de Prix : de 14,00 € à 17,00 € par Action Offerte
Cotation de toutes les Actions sur Euronext Bruxelles

Ce supplément (le « **Supplément** ») au prospectus du 8 septembre 2020 (le « **Prospectus** ») porte sur l'offre initiale (l'« **Offre** ») par Nyxoah SA (la « **Société** »), une société anonyme constituée en vertu des lois belges, d'un maximum de 3.871.000 nouvelles actions, sans valeur nominale, de la Société (les « **Actions** »). Les Actions offertes par la Société à l'occasion de l'Offre sont dénommées ci-après les « **Actions Offertes** ». L'Offre consiste en (i) une offre publique initiale aux investisseurs privés et institutionnels en Belgique (l'« **Offre Belge** »), (ii) un placement aux États-Unis à des personnes dont on peut raisonnablement penser qu'elles sont des acheteurs institutionnels qualifiés (« **QIB** ») tels que définis à la Règle 144A (la « **Règle 144A** ») de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (l'« **U.S. Securities Act** »), et en (iii) un placement auprès de certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels en dehors de la Belgique et des États-Unis (ces investisseurs qualifiés et/ou institutionnels ainsi que les QIB sont collectivement appelés « **Investisseurs Institutionnels** »). L'Offre en dehors des États-Unis s'opérera conformément à la Regulation S (« **Regulation S** ») de l'U.S. Securities Act. Les acquéreurs potentiels sont informés par les présentes que les vendeurs des Actions peuvent se prévaloir de l'exemption des dispositions du Chapitre 5 de l'U.S. Securities Act prévue par la Règle 144A.

Ce supplément est complémentaire à, et doit être lu en combinaison avec le Prospectus. Les termes définis dans le Prospectus ou dans tout document incorporé par référence au Prospectus ont la même signification quand ils sont utilisés dans ce Supplément, sauf si le contexte l'exige autrement.

Un investissement dans les Actions Offertes comporte des incertitudes et des risques importants. Les investisseurs potentiels sont invités à lire l'ensemble du document et, en particulier, la Partie 2 « Facteurs de risque », pour une analyse de certains facteurs à prendre en compte dans le cadre d'un investissement dans les Actions Offertes, y compris les risques qui (i) même si la société a obtenu l'approbation réglementaire (marquage CE) en Europe pour le système Genio® sur la base des résultats positifs des premières études cliniques, cela n'implique pas que l'efficacité clinique ait été démontrée, et il n'y a aucune garantie que les études cliniques en cours et futures destinées à appuyer d'autres autorisations de commercialisation (comme par exemple aux États-Unis) seront couronnées de succès et que le système Genio® fonctionnera comme prévu ; (ii) les résultats financiers futurs de la Société dépendront des résultats des études cliniques en cours et à venir et de l'accueil commercial (y compris le remboursement) du système Genio® (le seul produit de la Société en phase de commercialisation à la date du présent Prospectus) ; (iii) la Société ayant été exposée à des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et un déficit accumulé depuis sa création, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir sa rentabilité par la suite ; (iv) la Société aura probablement besoin de fonds supplémentaires à l'avenir afin de répondre à ses besoins en matière de capitaux et de dépenses, et un financement supplémentaire pourrait ne pas être disponible au moment voulu, ou pourrait limiter considérablement l'accès de la Société à des capitaux supplémentaires. Sans tenir compte du produit de l'Offre, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins à ce niveau pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date du Prospectus. Tous ces facteurs sont à prendre en considération avant d'investir dans les Actions Offertes. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions, et de supporter une perte partielle ou totale de leur investissement.

La version anglaise du présent Supplément a été approuvée par l'autorité belge des services et marchés financiers (la « **FSMA** ») le 10 septembre 2020. L'approbation de la FSMA n'implique aucune position de la FSMA concernant l'adéquation et la qualité de l'Offre ou le statut de la Société. Ce supplément a été traduit en français. La Société est responsable de la cohérence entre les versions française et anglaise du Supplément. Le résumé du Prospectus n'est pas complété ni modifié. Les investisseurs peuvent se fier à la version française de ce Supplément dans leur relation contractuelle avec la Société. Sans préjudice de la responsabilité de la Société quant aux incohérences entre les différentes versions linguistiques du Supplément, la version anglaise prévaudra en cas de divergences entre les différentes versions du présent Supplément. Ce Supplément sera publié sur les sites internet suivants: www.nyxoah.com, www.degroofpetercam.be/en/news/nyxoah_2020 et www.belfius.be/Nyxoah2020. De plus, ce Supplément sera disponible pour les investisseurs au siège social de la Société, sans frais.

Ce Supplément et le Prospectus ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des Actions dans un État quelconque ou à toute personne pour laquelle cela serait illégal.

Joint Global Coordinators and Joint Bookrunners

Banque Degroof Petercam NV/SA

Belfius Banque NV/SA



Prospectus daté du 10 septembre 2020

Conformément à l'article 23 du Règlement 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le « **Règlement Prospectus** »), tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans un prospectus, qui est susceptible d'influencer l'évaluation des valeurs mobilières et survient ou est constaté entre le moment de l'approbation du prospectus et la clôture de l'offre ou le début de la négociation sur un marché réglementé, si cet événement intervient plus tard, est mentionné sans retard injustifié dans un supplément au prospectus.

DROIT DE RETRAIT

Conformément à l'Article 23 du Règlement Prospectus, **les investisseurs qui ont déjà accepté de souscrire aux Actions Offertes avant la publication du Supplément auront le droit, exerçable dans un délai d'au moins deux jours ouvrables suivant la publication du Supplément, de retirer leurs ordres de souscription**, à condition que l'erreur, l'inexactitude ou le nouveau développement substantiel mentionné ci-dessus ait eu lieu avant la clôture de l'Offre ou la livraison des Actions Offertes. **Dans ce cas, le retrait des ordres de souscription par les investisseurs peut prendre place jusqu'au 14 septembre 2020 (compris)**. Les investisseurs qui souhaitent retirer leur acceptation peuvent le faire, sans frais pour eux, aux guichets de Banque Degroof Petercam NV/SA et de Belfius Banque NV/SA.

MODIFICATION DE LA PARTIE 6.1 DU PROSPECTUS

La colonne "Ajusté" dans le tableau repris dans la Partie 6.1 (*Capitalisation et endettement*) du Prospectus qui présente la capitalisation consolidée et les dettes financières nettes de la Société au 30 juin 2020 (i) sur une base réelle et (ii) sur une base ajustée pour donner suite à (a) la conversion du Prêt Convertible Noshq, (b) les Engagements de Souscription, et (c) l'Offre (en supposant un placement du nombre maximum de nouvelles Actions dans le cadre de l'Offre (c-à-d y compris l'exercice intégral de l'Option d'Augmentation et de l'Option de Surallocation) et que le Prix d'Emission se situe au milieu de la Fourchette de Prix), comprend une coquille et a été calculée par erreur sur base du produit brut de l'Offre au lieu du produit net. Pour cette raison, ce tableau est par les présentes modifié et remplacé par le tableau suivant:

(en milliers EUR)	Réel au 30 juin 2020	Ajusté
Capitalisation		
Dettes courantes		
Cautionnée	-	-
Garantie	411	411
Ni cautionnée/ni garantie	4.089	3.089
Total dette courante	<u>4.500</u>	<u>3.500</u>
Dettes non courantes		
Cautionnée	-	-
Garantie	895	895
Ni cautionnée/ni garantie	7.361	7.361
Total dette non courante	<u>8.256</u>	<u>8.256</u>
Total endettement	<u>12.756</u>	<u>11.756</u>
Fonds propres		
Capital	2.917	3.808
Prime d'émission	72.196	146.194
Autres réserves	1.011	1.011
Bénéfices non distribués	(50.713)	(50.713)
Total des fonds propres	<u>25.411</u>	<u>100.300</u>

Les autres parties du Prospectus demeurent échangées et ne sont pas modifiées.

LA SOCIÉTÉ

Nyxoah SA
Rue Édouard Belin 12
1435 Mont-Saint-Guibert,
Belgique

JOINT GLOBAL COORDINATORS & JOINT BOOKRUNNERS

Degroof Petercam NV/SA
Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
Belgique

Belfius NV/SA
Place Charles Rogier 11
1210 Bruxelles
Belgique

CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA SOCIÉTÉ

pour le droit belge

NautaDutilh BV/SRL
Chaussée de la Hulpe 120
1000 Bruxelles
Belgique

pour le droit américain

Proskauer Rose LLP
110 Bishopsgate
Londres EC2N 4AY
Royaume-Uni

CONSEILLERS JURIDIQUES DES UNDERWRITERS

pour le droit belge

Baker McKenzie CVBA/SCRL
Manhattan
Avenue du Boulevard 21 / 1
1210 Bruxelles
Belgique

pour le droit américain

Baker & McKenzie LLP
100 New Bridge Street
Londres EC4V 6JA
Royaume-Uni

COMMISSAIRE INDÉPENDANT DE LA SOCIÉTÉ

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
De Kleetlaan 2
1831 Diegem
Belgique